

30
Et ont signé les membres présents.

Demande de création de deux postes d'adjoints

Préfecture de l'Essonne supplémentaires.

L.A.G. Vu pour exécution Le Conseil Municipal, en application de l'article 56 du Code d'Administration Communale, compte tenu du chiffre de la population recensée, demande

2 avril 1971

Corbeil le 28 mai 1971.

Pour le Préfet
Signé: illisible

la création de deux postes d'adjoints supplémentaires, et en application de l'article 57 du Code de l'Administration Communale, compte tenu de la population groupée en écart, à la Verrière, demande la création d'un poste d'adjoint spécial.
La séance est levée à

(Handwritten signatures in blue ink)

Séance du deux avril mil neuf cent soixante et onze

Le deux avril mil neuf cent soixante et onze, le deux du mois d'avril à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Verreuil, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles 24 et 59 du Code de l'Administration Communale.
Étaient présents M. Les Conseillers Municipaux:
Robert Jean Jacques, Maire, Champagne et Violette adjoints, Shorty, Bernier, Dhont, Deneux, Dumas, Gilbert, Judith, Pertin, Hot, Léon, Changenet, Née, Gilles, Bacca, Rabier, Franco M^{me} Calligaro
M^{me} Brès M^{me} Archenaault

M^{me} Légrand a donné pouvoir à M^{me} Violette
M^{me} Gilles a donné pouvoir à M^{me} Rabier Judith
M^{me} Calligaro a donné pouvoir à M^{me} Léon

La séance a été ouverte sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques Robert, Maire.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mademoiselle Archenault.

Le Président a rappelé : 1°) que par délibération en date du 28 mars 1965, le Conseil Municipal avait décidé la création, pour la durée de son mandat d'un poste d'adjoint supplémentaire, conformément aux dispositions de l'article 56 du Code de l'Administration Communale. 2°) que cette délibération déposée le 29 mars 1965 à la Préfecture, est devenue exécutoire à l'expiration du délai de quinze jours prévu par l'article 46 du Code de l'Administration Communale. Le Président, après avoir donné lecture des articles 58, 59 et 62 du Code de l'Administration Communale, a invité le Conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection de trois adjoints supplémentaires dont un spécial.

Election du premier adjoint supplémentaire
1^{er} tour de scrutin

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
A déduire : bulletins blancs ou nuls	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12

ont obtenu	{	Gilbert	20 voix
		Nice	2 "
		Judith	1 "

M. Gilbert ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé adjoint supplémentaire

Election du deuxième adjoint supplémentaire

1^{er} tour de scrutin

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, à l'élection du second adjoint supplémentaire

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement a donné les résultats suivants

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
à déduire bulletins blancs et nuls	3
	<hr/> 20

Nombre de suffrages exprimés 20; majorité - 11.

ont obtenu } M^r le Docteur Léon 19 voix
M^{lle} Judith 1 voix

Monsieur le Docteur Léon ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé Adjoint supplémentaire.

élection du troisième adjoint spécial.

Il a été procédé, dans les mêmes formes à l'élection du troisième adjoint supplémentaire

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
à déduire: bulletins blancs ou nuls	2
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	21
majorité absolue.	11

ont obtenu } M^r Nice 20 voix
M^{lle} Judith 1 voix

Monsieur Nice ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé adjoint spécial.

Le Président a déclaré M^{rs}. Gibert, Léon, et Nice installés en qualité d'adjoints supplémentaires

Rapport de la 1^{ère} Commission.

Rapporteur Monsieur Phorty.

La Commission s'est réunie le 26 Mars, essentiellement pour une prise de contact et un tour d'horizon.

Les Membres ont retenus comme tâches fondamentales:

- Les actes budgétaires et ce qui en découle, problèmes de financement en particulier.

Vu: p
Prefec

- La surveillance et l'exécution du budget, emploi et consommation des crédits, rapprochement entre l'engagement et la liquidation des dépenses.
- Les problèmes patrimoniaux dans une première temps -
- Le contrôle et mise en jeu des inventaires (fichiers)
- recensement des éléments immobiliers (police d'assurances)
- les problèmes financiers et de trésorerie
- une analyse de la situation financière de la Commune de façon à en tirer des conclusions pour les prochaines décisions budgétaires.

En ce qui concerne les méthodes de travail, a été retenu le principe :

- des visites hebdomadaires le samedi matin au service Comptable de la Mairie, par le rapporteur ou un Membre de la Commission.
- des réunions périodiques, en principe mensuelles, qui il est proposé de faire coïncider avec les réunions des Adjointés

Enfin, le rapporteur propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une police d'assurances contractée auprès de l'Union et le Fhéux Espagnol, représenté localement par Monsieur Papillon, afin de couvrir tous les risques de responsabilité civile qui peuvent incomber à la Commune du fait ou à l'occasion des classes de Neige.

Deliberation n. 100-71

Compte tenu du fait que les enfants ont séjourné en classe de Neige pendant une période non scolaire (vacances scolaires du mardi-gras) et qu'ils se sont livrés à des activités non couvertes par l'assurance de l'Ecole de Ski, il était prudent d'envisager toutes les éventualités complémentaires et c'est l'explication de cette police temporaire (duree 20.02.71 au 14.03.71) d'un coût réduit (304,00 F.)

Pour la prochaine saison le Conseil Municipal devra saisir en temps utile d'un contrat de même nature soumis au préalable à l'examen de la 3° et de la 1° Commission

Rapport de la 2° Commission

Rapporteur Monsieur Violette

23
8
20
11

majorité
supplé-

él.
élection

23
2
21
11

solue

re
mes

Vu: pour Valan reprise
Préfecture le 15 avril 1971

pour une

de

301

— Monsieur Violette donne connaissance des activités du Service Municipal de la Voirie

- Il fournit les indications concernant:
- la voirie: 12 kms 498 de rues et chemins
- le personnel:

- H. Pion Chef d'Equipe - Chauffeur
- H. Gahillet mason
- H. Dos Santos Contonnier
- H. Herculano Contonnier
- H. Santa Cruz Contonnier
- H. Daigneau Mason
- H. Rassin Contonnier jardinier

Matériel:

- Camion - Basem 3.T. cv.
- Camion - Renault 2 T 5. cv avec remorque plateau
- Machine à sabler - à traiter. échelles -
- Moto. faucheuse - Staub
- Tondeuse - Wolf.
- Machine à damer (Tapette)
- Microtracteur - Motostandard 14 cv.
- Matériel divers: échafaudage - Planches - échelles -
ferceuse - outils
- Panneaux mobiles de signalisation
- Dépôt de matériaux divers: briques - pavés etc.

Batiments (environ 16 immeubles):

- Mairie - Mairie annexe 7, rue de l'Arcade
- Eglise - Presbytère
- Immeuble - rue des Châtres et dépendances -
- Poste des Sapeurs - Pompiers et de la Voirie
- Immeuble rue de Paris (anciennement Hillion)
ancien lavoir -
- Gendarmerie Avenue de Villeroy - 8 logements +
service
- Gendarmerie rue de la République - 4 logements
- Ecole des Garçons - rue de l'Armeteau et de
restaurant -
- Ecole des Filles - rue de la Sablière et classe
enfantine -
- G.S de la Jeannette - Primaire et Maternelle -

- Immeuble - Instituteurs de la Jeanmoltz -
à logements -
- Stade - Gymnase - Vestiaires - logement du
gardien -
- Cimetière - Parc de Villeroy - ~~Harou~~ - Marché -
- 7 chaufferies équipées au mazout -

Travaux à Paris : Seine -

- Terminer les travaux de réfection de la rue Jean-
Jaurès de la rue de Bel-Air - de l'Avenue de la
Jeanmoltz -
- Réfection des rues : rue de l'Abreuvoir - Route de
Melun - rue aux Chèvres - Chemin de la Manufacture
Avenue de Villeroy - rue du Clos Renault -
- Réfection des trottoirs : rue de la République - rue
de la Croix-Bourgeois - rue du Puits - Massé -
Boulevard Charles de Gaulle - rue de la Sablière -
(Pompier) rue Émile Hignou -

Assainissement : rue Charpentier - rue du Clos Renault -
jusqu'à la Ville de Paris - Route de Chevannes -

Éclairage public : Améliorer et moderniser
(Château d'Andon) -

Immeubles : Notamment École des Filles - modernisation
et remise en état de 2 logements, rue de Paris -
travaux de finition aux Écoles -

Avec les Beaux Arts, travaux d'entretien de l'église
et des Portes de Paris.

Monsieur Robert présente à la Commission le plan
d'aménagement de la Z. A. C. "Levit-France".

Les Membres de la Commission, après avoir pris connaissance
proposent de le présenter au Conseil Municipal pour
approbation, sans retenir d'observations majeures.
Toutefois, ils souhaitent que les travaux de réfection de
l'Avenue de Villeroy, qui en dépendent, soient exécutés
assez rapidement.

Deliberation 2-100-71 -

De ce rapport, le Conseil prend les décisions qui suivent:
- Le Conseil Municipal, prend connaissance des documents présentés:

- plan d'aménagement de zone - règlement
- plan à l'échelle 1/5000, en date du 19 février 1971
n° 2/100/71

- ce règlement s'applique au territoire couvert par la zone d'aménagement créé sur le territoire de la Commune de Hennecy, par arrêté préfectoral N° fo. 4382 du 29 octobre 1970

Le Conseil sur le rapport de Monsieur Violette, au nom de la 2^{ème} Commission:

1°) - décide de reporter sa délibération du 27 février 1971 étant donné les modifications apportées par Petit-France et les précisions données par l'Administration.

2°) - émet un avis favorable sur le règlement et le plan annexé.

- Cet avis favorable est voté à l'unanimité.

Deliberation 2-101-71 -

Réfection d'une partie du Chemin du Clos Renault.

Les Membres du Conseil, examinent le projet de devis établi par l'entreprise Parachin, pour la réfection d'une partie du Clos Renault, et proposent de faire étudier au préalable, l'installation d'un collecteur d'assainissement qui évitera les travaux de terrassement.

Deliberation 2-102-71

Le Conseil Municipal,

- prend connaissance du devis estimatif présenté par la Société Lyonnaise des Eaux et émet un avis favorable à la réalisation de la fourniture et de la pose de poteaux d'incendie.

- rue de Bel. air
- rue de la Sablière

- rue de la Fontaine

fait un montant estimé de douze mille francs et demande que la Commune bénéficie des subventions d'usage.

Deliberation 2.103.71

Achat Santucci

Le Conseil Municipal,
suivant proposition de Maître Gilles, notaire à Heuency,
donne son accord, pour achat par la Commune, d'une
parcelle de terrain de 58 mètres carrés, au prix de 20,00
francs le mètre carré, à Messieurs Santucci, parcelle située
dans le fermière des terrains ressortissant à l'ass-
ociation Foncière Urbaine du Clos Renault et qui servent
destinée à l'amélioration de la Seine.

Les crédits seront inscrits au budget supplémentaire.

Il donne l'autorisation au Maire de signer, tous actes se
rattachant à cette affaire, établis sur les bases indiquées.

Réfection de l'Avenue de la Jeannette

Le Conseil Municipal,
prend connaissance de la lettre adressée à Monsieur ^{Gossin} ~~Passet~~
Architecte, par la Société H.L.M. de l'Essonne, concernant
la réfection de l'Avenue de la Jeannette, qui insiste
sur l'obligation que l'Entreprise a de participer à la
remise en état de cette voie.

Le souhait général est que ces prescriptions soient
appliquées à la lettre et demande quelle sera la participation
de la Commune.

Il est prévu que les Membres de la Commission visiteront
toutes les installations.

Rapport de la 3^{ème} Commission :

Rapporteur Monsieur Champagne

30
Les Membres de la troisième Commission ont décidé de se réunir une fois par mois pour écouter les Comptes-rendus des responsables. Les Groupes de travail ont été créés.

- 1^{er} Groupe: Les Ecoles -

- Messieurs Bernier et Champagne sont chargés de s'occuper du problème des fournitures scolaires, de l'acquisition du matériel de pédagogie, de l'entretien des bâtiments.

- Après discussion, les Membres de la Commission ont décidé d'étudier toutes les commandes de fournitures et selon les crédits disponibles, d'accorder ou de refuser leur visa à la commande.

Ils tiendront, en rapport avec les Directeurs et Directrices un cahier de Comptabilité, dont le but premier sera d'éviter les dépassements de crédits.

Le 26 avril, réunion avec les Directeurs et Directrices, pour leur expliquer nos méthodes de travail.

Sur le sujet de l'acquisition du petit matériel pédagogique et de l'entretien des bâtiments, la Commission 3, aimerait que la Commission 1 détaille les articles 6312 et 214 du budget communal. Ainsi, chaque intéressé pourrait disposer d'une certaine somme et les dépassements de crédits pourraient être évités.

Nous demandons à la 2^e Commission d'étudier de toute urgence le dossier "ravalement façade de l'École des Filles" pour que le travail soit terminé à la rentrée de 1971.

- 2^{ème} Groupe: Maison des Associations des loisirs et de la culture - Sports

- Tous les Membres de la 3^e Commission ont décidé de constituer un Bureau d'Administration.

Monsieur Chauquet, a été nommé Président à l'unanimité.

Les Membres de la Commission pensent que les activités

escrime doivent être développées. En plus, ils espèrent créer des sorties théâtrales pour les enfants et adultes.

Ils demanderont à des conférenciers d'animer quelques soirées.

Délibération 3-100-11

Surveillance du Gymnase -

Pour la surveillance du Gymnase, les Membres de la 3^e Commission demandent à Monsieur le Maire de bien vouloir prendre un arrêté de nomination pour une personne spécialement chargée de la surveillance du Gymnase, et au Conseil Municipal de bien vouloir voter les crédits nécessaires à la rémunération de ce gardien.

- 3^e groupe - Caisse des Ecoles

- Destinée à secourir les élèves indigents et à faciliter la fréquentation de l'école par des récompenses aux élèves assidus, la Caisse des Ecoles est administrée par un Comité qui comprend des Conseillers Municipaux, - En conséquence, 2 Membres délégués sont désignés qui sont :

H.M. Charquet et Champagne

- 4^e groupe - Restaurant Municipal Scolaire

- Messieurs Champagne et Charquet sont chargés de s'occuper des problèmes du Restaurant Municipal Scolaire.

- 5^e groupe - Les Parc de Villeroy -

- est du domaine de la 3^e Commission, mais elle n'a pas créé de groupe de travail chargé de s'occuper de l'aménagement de ce domaine, car elle pense associer de très nombreuses personnes à cette tâche, et elle demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir étudier ce problème, comme chacun a décidé de le faire.

301

- 6^e groupe - Emplois -

- La Commission ne pense pas que les problèmes de l'emploi soient de son ressort. L'Emploi est rattaché à la IV^e Commission - Le rapport est approuvé à l'unanimité des membres présents -

Rapport de la 11^e Commission

Rapporteur le Docteur Béon

- La Commission a été saisie par une proposition de faire le faire, visant à organiser des visites de dépistage d'affection bucco-dentaires chez les enfants des Ecoles; celles-ci seraient effectuées par l'ancien praticien chirurgien-dentiste à Nemery.

Le Docteur Béon s'est mis en rapport avec ce praticien qui lui a donné son accord, après qu'il eût été bien précisé que :

1^o le principe ne serait entériné qu'après accord du Conseil Départemental de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes de l'Essonne -

2^o le résultat des examens de dépistage serait adressé sous enveloppe aux parents de chacun des petits patients

3^o que ces examens seraient faits bénévolement par le praticien et qu'ils seraient pratiqués dans un local communal.

Le Président du dit Conseil Départemental ayant été contacté, s'est déclaré favorable à l'organisation de ces séances de dépistage qui ont d'ailleurs déjà lieu dans certaines communes du Département -

Le local communal prévu, serait mis, non seulement à la disposition du chirurgien-dentiste, mais pourrait être également utilisé pour y effectuer la vaccination des enfants des écoles, laquelle n'a pas été pratiquée

depuis au moins 3 ans.

A ce propos, le Docteur Béau s'est mis en rapport avec Monsieur Forges et le Docteur Loubasi (action sanitaire et sociale) pour obtenir les services d'un médecin vaccinateur désigné par la D. A. S.

En effet, l'effectif actuel de la population scolaire ne permet plus, aux praticiens exerçant actuellement à Remuey, d'assurer dans des conditions favorables les vaccinations.

La Commission estime nécessaire la création d'un poste d'Assistante Sociale Intercommunale à plein temps; celle-ci pourrait être rémunérée par les communes du Banton au prorata de leur population.

Le chiffre de rémunération annuelle calculé en fonction de l'indice de rémunération plus les charges sociales, serait divisé par le nombre d'habitants recensés dans chacune des communes.

L'exploitation pourrait se faire de deux façons:

- 1^o) l'Assistante Sociale serait embauchée par la commune de Remuey qui se chargerait, une fois par an, de recouvrer les frais de participation de chacune des communes.

- 2^o) un Syndicat Cantonal Intercommunal pourrait être créé. Il s'agirait d'un syndicat à vocations multiples pour l'opération qui nous intéresse actuellement, ainsi que pour d'autres à venir et à mener en commun avec les communes du Banton.

Il conviendrait d'étudier avec chacune des communes, la périodicité des permanences de l'Assistante Sociale.

Madame Balligaux est chargée d'étudier les possibilités de création de crèches à domicile et c'est

301

dans ce but qu'un dossier embryonnaire lui a été confié -
Monsieur Bernier et le Docteur Béon prendant contact
avec le Bureau d'Aide Sociale, afin de fixer la date
d'une première réunion et afin de pourvoir au rem-
placement de Monsieur Roche, qui habite dorénavant
à Ballancourt -

La Commission, afin de pourvoir au remplacement
de Monsieur Joubert, demande à Monsieur Demas de
la deuxième Commission, s'il pourrait faire la liaison
entre celle-ci et la 4^{ème} Commission. Monsieur Demas
donne son accord.

La Commission désigne pour la représenter au
Bureau d'Aide Sociale, Madame Balligero,
Messieurs Hot, Dumant et le Docteur Béon -

L'ensemble du rapport de la 4^{ème} Commission
est approuvé sous réserve de celui du Conseil
Municipal.

Rapport de la 5^{ème} Commission -

Rapporteur Monsieur Nace

- La Commission a examiné, en priorité, le ca-
lendrier des Fêtes, pour l'année 1971, qui a été
fixé comme suit:

- Les 8 et 9 Mai - Fête du Printemps -
- Les 3 et 4 Juillet - Fête Nationale Saint-Pierre
- Les 9 et 10 octobre - Fête de la Saint-Denis -

Elle demande qu'une réception soit organisée le
1er Mai en vue de la remise de la médaille aux
Travailleurs figurant au Journal officiel des décorations
au 1er Janvier 1971.

Elle demande qu'une cérémonie ait lieu le 9 Mai
au Monument aux Morts à 11h 30, pour commémorer
l'anniversaire de l'Armistice de 1945.

Préfect
Le 15
ou 16
appli
du 31

In: N° 02
P.H. Ci
F. le
A.P.D.
M. i. Ho
le 5
mi. Pa
le 5 m
Au pou
le 5 2

In: M
le 5 m

Elle reconduit les fêtes prévues les années précédentes pour les 13 et 14 juillet et pour les 1er et 11 Novembre -

Elle demande que lui soit communiquées les dates prévues pour la distribution des Prix, pour l'arbre de Noël et la sortie des anciens -

Elle doit se mettre en rapport avec les Présidents des Sociétés Locales, pour connaître les différentes manifestations, que celles-ci doivent organiser au cours de l'année 1971.

Elle demande à la 2^{ème} Commission de bien vouloir faire connaître, au plus tôt, la surface aussi exacte que possible de la Place du 8 Mai 1945, ainsi que celle du Parc de stationnement de l'Avenue de Villeroy, en vue de pouvoir procéder à la mise en place des forains, pour les Fêtes et à la Remise en état du point d'eau situé au coin de la rue Perrichon -

Délibération 5-100-71 :

Création d'un second poste de taxi de place -

Le conseil municipal approuve l'autorisation de créer un second de taxi de place, qui se tiendrait à fermey -

Election des Délégués du conseil municipal Aux Différents Syndicats :

- Délégué à la Caisse des Ecoles: M. Champagne et Changenet.
- 1 Délégué titulaire et 1 Délégué suppléant au Syndicat Interdépartemental du personnel à Versailles: M. Ghorty et Nica
- 2 Délégués au Syndicat d'Electricité: M. Robert et Alice
- 2 Délégués au Syndicat des H.L.M.: M. Hot et Robert
- 2 Délégués au B.A.S.: M. Galligaro et M. Hot
- 2 Délégués au Syndicat agricole de Vidange: M. Deneux et Rabrier
- 2 Délégués au Syndicat des Ordures ménagères de Juvisy: M. Pertin et Mlle Archenault

Préfecture de l'Essonne
Le 15 avril 1971
vu pour valoir récépissé en application de la loi N° 70.1297 du 31 décembre 1970

In: N° 02179 Corbillé le 3.5.71
P.H.C. Pour le Préfet: signé ille
un mot signé M. Ghorty
M. Ghorty
M. Ghorty
vu pour valoir récépissé - Préfecture le 5 mai 1971

vu pour valoir récépissé Préfecture le 5 mai 1971

vu pour valoir récépissé Préfecture le 5 mai 1971

vu pour valoir récépissé Préfecture le 5 mai 1971

30
- M.A.L.C. : Les membres de la 3^e Commission -

Election des membres des différentes Commissions:

- 1^{ère} Commission: Finances - Affaires Communales -

- Rapporteur Général du Budget: M. Ghorty -
M^{rs}. Judith - Née - Gilles - Rabier + les adjoints concernés -

- 2^{ème} Commission: Travaux - Voirie - Agriculture -
Télécommunications:

- Transport - Electrification - Sécurité Protection Civile -
Programmation H.L.M.

- Président: M. Violette Maire - Adjoint -

- Vice Président: M. Deneux Conseiller Délégué
M^{rs} Dhaut - Begrand - Pertin - Dumas - Ghorty -

- 3^{ème} Commission: Instruction Publique - Affaires Socio -
Culturelles - Jeunesse et Sports -

- Président: M. Champagne Maire - Adjoint -

- Vice Président: M. Blaugenet Conseiller Délégué
M^{lle} Archenault - M^{rs} Barea - Bernier - Bres - Franco -

M^{rs} Hott Délégué de la M.A.L.C.

- 4^{ème} Commission: Aide - Sociale - Questions Sociales -
Hygiène - Attributions H.L.M.

- Président: Docteur Beou Maire - Adjoint -

- Vice - Président: M. Bernier Conseiller Délégué -
M^{rs} Balligaro - M^{rs} Hott - Gilles - Dumas -

- 5^{ème} Commission: Animation Tourisme - Parcs Communal
Chasse - Camoura - Ornon et autres questions
non prévues dans les attributions des autres Commissions -

- Président: M. Gilbert Maire - Adjoint -

- Vice - Président: M. Hott Conseiller Délégué -
M^{rs} Dhaut - Hott - Bres - Franco - Pertin - Née -

- Maire-Adjoint Administration Générale : M. Nicé

- Conseiller Délégué Aux Anciens : M. Hot

- Conseiller auprès du Personnel Communal : M. Bhorty

- Conseiller Charge de l'Information : M. Franco

La séance est levée à 24 heures

~~Mont~~ ~~Chapuis~~ ~~Pilbot~~ ~~Charty~~ ~~Blacasse~~
~~Chapuis~~ ~~Pilbot~~ ~~Charty~~ ~~Blacasse~~
~~Subminy~~ ~~Charty~~ ~~Blacasse~~
~~Charty~~ ~~Blacasse~~ ~~Charty~~ ~~Blacasse~~
~~Charty~~ ~~Blacasse~~ ~~Charty~~ ~~Blacasse~~

civile

is -

é

roues -

munal
estians
mitions -